

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS		
	SIX MOIS	UN AN
France.....	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale).....	5 »	9 »

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 44, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne	» 50
Réclames	1 »
Faits Divers	2 »

SOMMAIRE : Chronique hebdomadaire. — Partie officielle : La Propagande, circulaire du groupe IV, classe 8. — Matériel et Procédés de l'Enseignement. — Partie non officielle : l'Exposition de Lyon et la participation de la Suisse. — Chambre de Commerce de Lyon : Répartition des subventions. — l'Exposition de Lyon et les anciennes fortifications. — Les logements pendant l'Exposition. — Concours musical international en 1894. — Les Palais Coloniaux de l'Exposition : le Pavillon de l'Algérie. — A l'Exposition d'Anvers. — Petites nouvelles de l'Exposition. — XX^e Fête fédérale des Sociétés de gymnastique de France. — Bulletin financier.

GRAVURES : Pavillon de l'Algérie, Façade principale et Plan général.

CHRONIQUE

HEBDOMADAIRE

On ne saura jamais combien, avec des moyens imparfaits et des ressources limitées, il a fallu de dévouement et de bonne volonté aux membres de la Commission permanente, pour mener leur œuvre à bonne fin. Ils avaient pour ainsi dire tout à apprendre en matière d'organisation d'Exposition : ils ont suppléé et suffi à tout.

Nous sommes loin de l'Exposition de 1900, ou même simplement de celle d'Anvers où quatre ou cinq commissariats généraux, avec un personnel considérable, assurent méthodiquement une organisation régulière. Le succès qui s'annonce ne sera que plus méritoire, car il aura été obtenu par plus d'efforts de volonté et de ténacité laborieuse.

Il n'a pas été tenu moins de trois réunions, cette semaine, de la commission permanente. La première concernait les Congrès, la deuxième, la participation de la bijouterie lyonnaise à l'Exposition, la troisième, la question des logements. M. le Maire, assisté de M. Pila et de M. Faure, les présidait toutes trois.

**

Les Congrès, il n'y a pas pour le moment beaucoup à dire. La Commission a étudié les programmes qui lui étaient soumis, arrêté un plan d'ensemble, préparé des devis. Elle attend pour présenter un projet complet que les groupes veuillent bien lui faire connaître l'organisation de ceux qui les intéresseraient particulièrement.

A signaler cependant, d'une façon particulière, une lettre de M. le Président de la Société de géographie. Il avise la Commission que la Société est décidée à convier, pour les premiers jours du mois d'août, toutes les Sociétés françaises.

On se rappelle qu'un Congrès de géographie a été tenu à Lyon en 1881 ; il a été couronné d'un plein succès et a été fort suivi. Nul doute qu'il n'en soit de même en 1894, où la coïncidence de l'Exposition coloniale ne manquera

pas d'ajouter à l'intérêt pratique et à l'attrait du Congrès.

**

Le syndicat des orfèvres-joyailliers a été convoqué le lendemain, le syndicat est une façon de parler. On a réuni les principaux bijoutiers de notre ville, M. le Maire leur a expliqué ce qu'on attendait d'eux. Il a fait ressortir les avantages de leur exposition en présence de l'affluence espérée des visiteurs étrangers, et le profit que pourrait ultérieurement en retirer la fabrique lyonnaise.

Quelques objections de forme ont été soulevées. La question de garde était notamment en jeu. Les richesses exposées dans les vitrines sont considérables ; il faut les mettre à l'abri de la curiosité indiscreète des pickpockets non moins que les assurer contre les risques de l'incendie.

M. le Dr Gailleton, M. Pila, M. Armand-Calliat lui-même, ont déclaré qu'à ce sujet toutes les précautions seraient prises. L'orfèvrerie et la bijouterie seraient groupées dans un salon spécial où la surveillance serait organisée de façon à ne laisser aller aucune rivière à la mer.

Les explications échangées ont pleinement rassuré les orfèvres présents et s'ils n'étaient pas tous convaincus, ils étaient du moins fort ébranlés et ont promis de se réunir à nouveau.

Nul doute qu'ils ne comprennent leurs véritables intérêts, qu'ils ne laissent pas le champ libre à leurs concurrents ; plus haut même que le souci d'intérêts matériels, parle en eux la voix du patriotisme. Ils voudront rendre, par gratitude, à l'admirable industrie lyonnaise, la renommée qu'ils en ont reçue, et par la nouvelle consécration publique qu'ils lui auront donnée, transmettre, encore accru, à leurs descendants, un précieux héritage.

**

La question des logements, qui a provoqué dans les bureaux du Conseil supérieur, une assemblée générale des hôteliers, a déjà fait l'objet d'une communication aux journaux quotidiens.

Il n'est pas douteux, en effet, que les hôtels ne présentent pas, à l'heure actuelle, assez de chambres, et surtout, assez de chambres luxueuses ou simplement très confortables,

pour recevoir les visiteurs que l'on sollicite de France et de l'étranger. La construction d'un nouvel hôtel, à Bellecour, les améliorations que les maîtres d'hôtels, soucieux de leurs intérêts, apportent déjà à leurs immeubles, n'apportent qu'un palliatif insuffisant. Le nombre total de chambres, à peu près sortables, ne peut guère dépasser 3.000 à l'heure actuelle. Il en faudra au moins le double. Comment les trouver ? Les hôteliers ont promis de s'y employer et d'offrir sous peu, à la Commission permanente, une solution acceptable. Ils y sont trop directement intéressés pour ne pas leur accorder le crédit demandé.

Qu'ils ne perdent pas de vue qu'il ne s'agit pas seulement de l'Exposition. Lyon, il faut bien l'avouer, a, sous le rapport de l'hospitalité des hôtels, un médiocre renom nos hôteliers ont là une fameuse occasion de prouver qu'ils valent mieux que leur réputation, qu'il y a dans leurs hôtels, des fleurs, de la lumière, de la vie, des tapis moelleux, ce premier luxe, et de propreté, cet autre luxe, plus indispensable encore. Ils n'ont pas, en somme, grand-chose à faire pour être « dans le train. » Ils ne retrouveront pas deux fois la bonne fortune de pouvoir si magistralement le prouver et de faire de notre ville, une cité familière aux étrangers.

**

Et pendant ce temps, les pourparlers actifs continuent de toutes parts. Le gouvernement est assiégé. Il finira par céder, il a déjà commencé et son influence bienfaisante ne s'est pas fait attendre. Nos consuls peuvent enfin agir en notre faveur : c'est quelque chose et nous en recueillons des premiers fruits. On lui demande aujourd'hui de faire quelque chose, au point de vue du Siam. Nous avons failli nous battre pour le conserver sous notre influence. Il ne serait pas mauvais de fournir au pays, la démonstration effective de la sagesse qui inspire notre politique coloniale. Le Siam doit être bon à quelque chose, puisqu'on s'est acharné à le conserver ; ce n'est pas seulement à notre escadre et à nos soldats qu'il faut en apprendre la géographie et le chemin : c'est à nos commerçants et à nos producteurs.

M. le Ministre des Affaires étrangères, toute l'Indo-Chine française sera en miniature et en résumé dans un coin du Parc de la Tête-

d'Or. Vous avez voulu la gloire d'ajouter le Siam à notre Indo-Chine. Ajoutez-le aussi à notre Exposition. ***

PARTIE OFFICIELLE

LA PROPAGANDE

GROUPE IV

CLASSE 8

Matériel et Procédés de l'Enseignement

Sous la qualification **Matériel et Procédés de l'Enseignement**, la classe 8 du groupe IV, comprend tout ce qui est relatif à l'éducation de l'enfant, à l'enseignement de l'adulte, à l'enseignement secondaire, à l'enseignement supérieur.

Voici la circulaire qui vient d'être adressée à tous les ressortissants de cette classe importante.

MONSIEUR,

Vous n'ignorez pas, sans doute, qu'une Exposition universelle s'ouvrira à Lyon, le 26 avril 1894, sous les auspices de la Municipalité de la Chambre de commerce de Lyon, du Conseil général du Rhône.

Cette exposition comprendra une section de l'enseignement à tous les degrés, enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire, enseignements spéciaux, qui sera très importante.

Or, l'exposition des travaux des maîtres et des élèves ne peut aller sans une exposition parallèle des ouvrages scolaires, des appareils, du matériel d'enseignement et du mobilier destiné aux écoles.

Nous avons donc pensé devoir faire appel à votre concours, persuadés que votre industrie doit prendre une place honorable dans l'exposition organisée par la seconde ville de France.

Veillez agréer, M. , l'assurance de notre considération la plus distinguée.

MM. J. POIRIER, inspecteur d'académie, président du groupe IV ; D^r LÉPINE, professeur à la Faculté de médecine, vice-président du Conseil général des facultés, vice-président de la classe 8 ; CLAVEL, professeur honoraire de la Faculté des lettres, adjoint au Maire de Lyon, vice-président de la classe 8 ; Marc GUYAZ, comptable, ancien conseiller municipal, secrétaire de la classe 8.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'Exposition de Lyon

ET LA PARTICIPATION DE LA SUISSE

Le *Journal de Genève* a reçu de M. Chailley-Bert, la lettre suivante qui fait un éloquent appel aux commerçants et aux industriels de la Suisse en faveur de l'Exposition de Lyon, et va au-devant de certaines susceptibilités que pourraient avoir fait naître chez nos sympathiques voisins les derniers errements de notre politique douanière :

La ville de Lyon va tenir une grande exposition l'année prochaine. Elle y a convié toutes les nations indistinctement, mais, d'une façon plus pressante, les nations voisines, avec lesquelles elle a si longtemps été en rapports étroits d'affaires, notamment la Suisse.

La Suisse, autant qu'on en peut juger par quelques lettres officielles et privées, ne semble pas disposée à répondre avec empressement à cette invitation.

Ses commerçants et ses industriels, pour s'excuser, font valoir trois arguments : les frais excessifs de toute exposition, la nécessité de réserver leurs efforts pour celle qui se tiendra à Genève en 1896, et surtout l'inutilité d'aller exposer dans un pays qui, volontairement, a rompu les relations commerciales avec eux.

De ces trois arguments, le dernier seul a de la force.

Je n'ai pas l'intention de soutenir des paradoxes : après l'hospitalité gracieuse qui m'est offerte ici, ce serait inconvenant. Je voudrais cependant soumettre quelques observations aux commerçants et aux industriels de la Suisse. Ils ont dans le monde une grande réputation de bon sens : c'est à ce bon sens que je fais appel.

Il ne m'en coûte pas de reconnaître que la France a eu tort en 1892 de bouleverser son régime économique. Elle n'y a rien gagné. Sans doute le régime nouveau doit enrichir ses promoteurs ; mais, à l'ensemble du pays, il n'a valu que des rapports plus froids avec les nations amies.

Et déjà l'on s'en aperçoit ; et déjà on le dit.

Personne, par exemple n'a plus appuyé, n'a plus encouragé M. Méline que M. Paul de Cassagnac. La protection, pour lui, c'était le salut. Or, il y a peu de jours, commentant dans *l'Autorité* le discours si satisfait que M. Méline a prononcé à Laon, M. de Cassagnac déclarait qu'il commence à éprouver des « perplexités », et qu'il est « ébranlé dans sa foi aux tarifs ». « Ce n'est pas tout que de produire, s'écrie-t-il, il faut écouler... Nous avons mis tout notre espoir dans le relèvement des tarifs, et jusqu'à présent nous voyons ce que cela nous coûte et non pas ce que cela nous rapporte. »

Cette repentance et cette inquiétude ne sont point un cas isolé. Beaucoup, qui ont pensé comme pensait il y a deux ans M. de Cassagnac, en sont venus à penser comme il pense aujourd'hui. Encore un peu et la faible minorité qui défendit si courageusement ce qu'en 1892 on appelait le traité franco-suisse, pourrait bien devenir une majorité.

Mais cela ne se fera ni tout seul, ni tout de suite : c'est affaire de temps et de propagande.

Les Suisses, mieux que personne, doivent savoir comment dans une démocratie les opinions se forment et s'imposent. J'ai lu de leurs lettres où ils parlent de la France qui a fait ceci et qui devrait faire cela. Mais la France n'est pas une personne qu'on puisse aisément remonter, prêcher et convertir. C'est une agglomération insaisissable de 11 millions d'électeurs souverains qui vivent par petits groupes et n'arrivent que lentement à se faire

une opinion, même sur des sujets plus simples que les traités de commerce. Pour persuader à ces 11 millions de citoyens que la protection est le salut, il a fallu des années ; il faudra des années aussi pour leur démontrer le contraire.

Toutefois la démonstration sera plus courte si les événements travaillent pour nous. Les expositions sont l'un de ces événements. Le seul fait d'organiser une exposition internationale est une protestation contre une théorie aussi dangereuse en politique qu'en matière économique ; et c'est, au contraire, une sorte d'adhésion à cette théorie que de refuser d'y prendre part.

Que les étrangers s'abstiennent d'exposer à Lyon ; qu'ils se donnent l'apparence de s'obstiner dans une bouderie qui fut à un moment légitime, mais qui n'est plus dans le cœur de personne ; qu'ils s'interdisent ces échanges de vues, ces causeries amicales plus efficaces pour le rapprochement des peuples que tous les efforts de la diplomatie, et c'est pour nous quelques années de plus de protectionnisme intraitable.

Nous avons tout à y perdre.

Cela n'est peut-être pas pour les étrangers une raison suffisante de nous aider à sortir du gâchis. Mais, eux, ont-ils donc quelque chose à y gagner ? Nul n'oserait le dire et même nul ne le croit.

La France n'est pour personne un client à dédaigner. Pour la Suisse, elle est davantage : elle est votre voisine la plus proche ; si proche, que quand elle fait un faux mouvement vous en subissez le contre-coup, et que, quand elle se fustige, les lanières peuvent aller frapper jusque sur vos épaules.

Eh bien ! que les Suisses qui ont, moins que nous, mais assurément avec nous, souffert de notre politique douanière, nous aident, par le moyen que j'indique, à la réformer. Ils y trouveront profit et gagneront des droits à notre amitié. Nous avons probablement moins de sens politique que les Italiens et moins de bon sens que les Suisses ; mais assurément notre cœur est large et l'on n'aventure rien en faisant fond sur notre gratitude.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS

La Chambre de commerce de Lyon, a procédé, dans sa dernière séance, à la répartition des subventions que le décret du 29 mai 1893 l'a autorisée à distribuer, afin d'encourager l'organisation des installations collectives des industries lyonnaises à l'Exposition de 1894.

Une somme de 100.000 francs a été attribuée à l'industrie de la soie et à ses diverses annexes comprenant une exposition d'ensemble des soies vendues sur le marché de Lyon, des expositions collectives de soies, de soicries et de soies teintes, et une exposition collective de la broderie. Ces diverses collectivités seront complétées par une monographie en action de l'industrie de la soie à laquelle a été spécialement réservée, sur le crédit total de 100.000 fr., une allocation de 19.000 fr., sous la réserve, toutefois, que la rétribution du personnel ouvrier employé dans

cette section, serait couverte par une participation du Conseil municipal. La Chambre de commerce de Lyon ne pouvait, en effet, assurer seule, au détriment des autres expositions lyonnaises, la dépense totale prévue pour la réalisation de ce projet de monographie, conçu par le Comité des classes 15 et 16.

Les autres collectivités lyonnaises ont été comprises dans la répartition pour les sommes suivantes :

Industrie des métaux, 30.000 fr. ; Industrie des produits chimiques, 12.000 fr. ; Société de viticulture, 2.500 fr. ; Exposition des vins de Villefranche, 2.500 fr. ; des spiritueux et liqueurs de Lyon, 12.000 fr. ; Horticulture, 8.000 fr. ; Imprimerie et Lithographie (y compris une exposition rétrospective de l'imprimerie lyonnaise, organisée par la Chambre syndicale des maîtres-imprimeurs), 10.000 fr. ; Carrosserie et Charronnage, 10.000 fr. ; Fabriques d'eaux gazeuses, 3.000 fr. ; Fabrique d'articles de voyages, 1.000 fr. ; Exposition collective de coiffures, 1.000 fr. ; Exposition collective de pâtisserie, 1.000 fr. ; Exposition collective des comptables et teneurs de livres, 925 fr.

Il est permis d'espérer que, grâce à ces subventions, les diverses branches des industries lyonnaises seront très complètement et très brillamment représentées à l'Exposition de 1894.

L'Exposition de Lyon

ET LES ANCIENNES FORTIFICATIONS

Les démarches pressantes, successivement faites auprès de l'Administration des Domaines, pour l'utilisation — en vue de l'Exposition — des terrains vagues qui avoisinent le Parc de la Tête-d'Or, en bordure sur le boulevard du Nord, sont — jusqu'à ce jour — restées sans résultat.

L'Administration des Domaines ne consent à céder temporairement lesdits terrains que contre la signature par la Ville, d'une convention que celle-ci juge inacceptable.

Le Conseil supérieur estime cependant que l'Exposition ne peut se passer de ces terrains. Il y a d'abord une impossibilité matérielle à faire pénétrer jusqu'à la grande coupole la voie ferrée qui, de la gare de Genève, doit parvenir directement à l'Exposition, si l'on n'a pas le droit de les utiliser comme passage ; il y a ensuite l'impossibilité d'établir la clôture de l'Exposition sans abîmer le Parc, si les Domaines ne consentent pas à la laisser empiéter de cinquante centimètres ou d'un mètre sur leurs terrains. Les arbres plantés à la lisière du Parc sont, en effet, devenus forts et touffus, et l'on ne peut sans les ébrancher fortement, installer la clôture à la limite exacte des deux propriétés.

Le Conseil supérieur a fait valoir ces considérations par la lettre suivante qu'il vient d'adresser au directeur des Domaines ; il espère que l'Administration voudra bien en tenir compte :

A M. le Directeur de l'Administration
des Domaines.

Monsieur le Directeur,
Au nom du Conseil supérieur qui, vous le savez,

monsieur le directeur, est l'émanation des notabilités lyonnaises, de toutes les branches de l'industrie, du commerce, des arts et des corps élus qui ont bien voulu prêter leur concours pour le succès de la grande Exposition lyonnaise en 1894.

Au nom de cette grande œuvre si courageusement entreprise sous le haut patronage de la Municipalité, de la Chambre de commerce et du Conseil général suivant le vœu inclus émis dans sa dernière séance ;

Nous venons solliciter de votre haute intervention pour obtenir des pouvoirs publics, dont dépend votre administration, la jouissance d'une partie des terrains vagues sans affectation encore, qui bordent le Parc et qui sont indispensables pour la réalisation de l'œuvre de l'Exposition. En effet, si l'Exposition ne peut pas avoir la possibilité de passer sur les terrains inoccupés de l'Etat qui sont situés sur le territoire de l'ancien fort et de l'ancienne caserne des Charpennes, le raccordement de l'Exposition au chemin de fer P.-L.-M. est impossible ainsi que l'entrée dans l'Exposition de tous les innombrables colis qui vont s'encombrer dans les hangars destinés à les recevoir et des charges trop lourdes dont le transport par charroi sera difficile. 2° L'Exposition ne pouvant pas user de la bordure de cette propriété de l'Etat, comme d'une mitoyenneté pour fixer la barrière qui doit clore son enceinte, la sauvegarde de la propriété de l'Exposition n'est plus possible et de grands abus pourront se commettre.

Enfin, si l'Exposition ne peut pas, à charge de remettre les choses en l'état, disposer des terrains sus-indiqués pour y faire un emplacement qui serait affecté au ministère de la guerre, aux sociétés de secours aux blessés, à l'aérostation, cette partie si intéressante des démonstrations de nos œuvres françaises n'est pas possible.

Pour ces considérations, M. le directeur, et par votre influence, nous espérons que vous pourrez faire exaucer nos vœux si légitimes et que la ville entière désire voir réaliser.

L'Etat français, qui a donné de si grands encouragements pour l'Exposition de Chicago, qui, récemment encore, dotait de 300.000 fr. l'Exposition d'Anvers, notre rivale en 1894, ne peut pas moins faire que de nous aider avec des parcelles de terrains sans utilisation pour lui, du moins en ce moment.

Agrérez, M. le Directeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le vice-président du Conseil supérieur de
l'Exposition :

Ulysse Pila.

Les Logements pendant l'Exposition

Une des premières questions qui, à juste titre, préoccupa tous les esprits, dès que le projet d'une Exposition à Lyon fut en voie de réalisation, c'est sans contredit la question des logements.

La population flottante de notre cité est peu nombreuse, elle n'exige ni une grande quantité d'hôtels ni, dans ces hôtels, le luxe et le confort qui sont de règle dans toutes les villes où les étrangers font des séjours fréquents.

Cet état de choses, en temps ordinaire, est déjà préjudiciable aux intérêts généraux ; que sera-ce pendant la période de l'Exposition, si des Départements et de l'Etranger nous viennent les visiteurs que nous ne cessons de solliciter ?

La Commission permanente du Conseil supérieur s'est à bon droit inquiétée de cette situation

et elle a cherché les moyens d'y remédier. A cet effet elle a convoqué dans une réunion tenue la semaine dernière, sous la présidence de M. le Maire, les principaux hôteliers de notre ville.

Chacun a promis, en ce qui le concernait, d'examiner la question, d'étudier les moyens d'augmenter le nombre de chambres dont ils disposent par des locations en ville, d'améliorer dans la mesure du possible les services généraux de leur installation.

Sous peu, une nouvelle réunion aura lieu ; la Commission permanente est décidée à apporter tous ses soins au règlement de cette question des logements confortables et nombreux des étrangers — car c'est là une question vitale pour le succès de l'Exposition.

CONCOURS MUSICAL INTERNATIONAL

Des 12, 13 et 14 août 1894.

Les délégués des sociétés musicales lyonnaises, agissant au nom de leur société respective, ont pris l'engagement, de ne faire partie d'aucun syndicat ou comité musical local pendant toute la période d'organisation du concours de 1894.

Et cela, afin de montrer toute leur solidarité et leur envie de mener à bien la tâche à eux confiée.

Les sociétés suivantes ont signé ledit engagement :

Harmonie municipale, Harmonie du Rhône, Fanfare Lyonnaise, Musique des Anciens Militaires, Harmonie Gauloise, Harmonie Lyonnaise, Harmonie du 5^e arrondissement, Harmonie de l'Avant-Garde, Harmonie du 6^e arrondissement, Union Chorale, Union Gauloise, Cercle Choral de Lyon, Echo de Vaise, Lyre Lyonnaise, Cercle Choral de Vaise, Touristes Lyonnais, Alliance lyonnaise du deuxième arrondissement. Les Amis Réunis, Fanfare de la Croix-Rousse, Nouvelle Alliance du 5^e arrondissement, Union Helvétique, Cercle Symphonique, Sonneurs de Trompes Lyonnais, l'Estudiantine Lyonnaise, les Sonneurs de Diane, le Cénacle lyonnais, l'Etendard de Lyon, l'Union Instrumentale du Grand-Trou, la Laborieuse, l'Indépendante du 4^e arrondissement.

**

Le Comité organisateur a décidé de créer une section pour les « Orchestres symphoniques » composés d'amateurs. Le concours entre ces sociétés aurait lieu le mardi 14 août : une prime de 700 fr. sera décernée comme premier prix.

Dans la dernière réunion, les commissions de séjour et des finances ont été formées, et la délibération suivante a été prise :

« Désireux de mener à bien la lourde tâche à eux confiée, considérant que la solidarité entre toutes les sociétés musicales lyonnaises et l'unité d'action peuvent seuls assurer le succès de l'entreprise, les délégués formant le Comité organisateur décident qu'à dater de ce jour, 10 novembre 1893, toutes propositions, quelles qu'elles soient touchant à l'organisation générale du concours et aux fêtes musicales en préparation à cette occasion, seront soumises à l'approbation du Comité organisateur. »

ERRATUM. — Dans notre numéro du 9 courant, nous avons reproduit le règlement spécial des concessions pour établissements de consommation.

C'est par erreur que nous avons parlé du prix de 50 fr. pour les établissements situés dans l'enceinte de l'Exposition sur les terrains découverts et où la construction des bâtiments sera à la charge du permissionnaire (art. 4). Le prix réel est de 100 fr. le mètre superficiel.

LES PALAIS COLONIAUX

A l'Exposition de Lyon

LE PAVILLON DE L'ALGÉRIE

Nous devons à l'obligeance de notre excellent confrère, la *Construction Lyonnaise*, communication des deux clichés ci-contre, reproduisant, dans ses détails de construction extérieure et d'aménagement intérieur le pavillon de l'Algérie.

Nous ne saurions mieux faire que de donner ici l'article descriptif consacré à celui de nos palais coloniaux qui attirera tout d'abord l'attention des visiteurs de notre Exposition, à leur entrée dans le Parc de la Tête-d'Or.

On sait que la Direction de l'Exposition lyonnaise de 1894 a décidé la construction de trois palais coloniaux destinés à servir de cadre aux expositions spéciales de l'Algérie, de la Tunisie et du Tonkin, tout en offrant aux visiteurs, un spécimen de l'architecture caractéristique de ces diverses contrées.

Ces travaux ne sont plus seulement à l'état de projet, ils sont au contraire en pleine exécution et tellement avancés que si l'on ne peut encore juger de l'effet définitif, on se rend compte, du moins, de la disposition générale et des grandes lignes de ces constructions.

Les trois palais sont échelonnés, à partir de l'entrée principale du Parc, sur la rive occidentale du lac de la Tête-d'Or.

Le premier que l'on voit en entrant est le pavillon de l'Algérie, qui présente sa façade principale tournée vers le sud. Cette orientation et l'emplacement choisi pour le principal ouvrage d'architecture coloniale, nous paraissent d'une conception très heureuse, car on ne pouvait mieux faire que d'offrir aux premiers regards des arrivants, ce monument, représentant matériel de notre plus belle colonie, comme introduction à notre Exposition lyonnaise.

Il est facile de se rendre compte de ce que sera cet ouvrage une fois achevé, et de se faire une idée exacte de la distribution intérieure par les dessins d'exécution que nous publions aujourd'hui et qui nous ont été obligeamment communiqués par MM. Boullhières et Teysseire, les habiles architectes lyonnais chargés de l'édification des palais coloniaux.

Le plan général est combiné d'une façon très ingénieuse, en vue d'arriver à ce double résultat utilitaire et artistique à la fois, de satisfaire aux exigences matérielles de l'exposition des produits algériens, et de donner au cadre de cette exposition, la couleur locale, le caractère oriental qui lui convient.

L'ensemble peut donc être envisagé comme un vaste rectangle, formé de quatre galeries surmontées des arcs rentrants, en fer à cheval, caractéristiques du style arabe, la cour intérieure disposée en jardin, est ornée d'une fontaine au centre, suivant la coutume orientale, tandis que les trois halls de l'Exposition viennent se rattacher extérieurement à chacune des galeries latérales et à celle qui forme le fond de la cour.

Il résulte de cette disposition, que chacune des façades intérieures de ces galeries constitue la façade même de l'un des trois halls d'exposition, et que le visiteur ne pénétrera dans ces enceintes qu'en passant sous les arcades

mauresques qui règnent sur toute leur longueur.

Le grand hall du fond de la cour, dont notre dessin ne représente qu'une partie, a 25 mètres de largeur et 32 mètres de longueur couverts par quatre travées de 8 mètres de large.

La façade principale qui donne accès dans le jardin présente, comme on le voit sur notre élévation, deux galeries de colonnades superposées; elle est ornée de deux portes latérales et d'un porche central encadrés par des pilastres qui s'élèvent jusqu'au toit, découpant ainsi trois pavillons qui se déta-

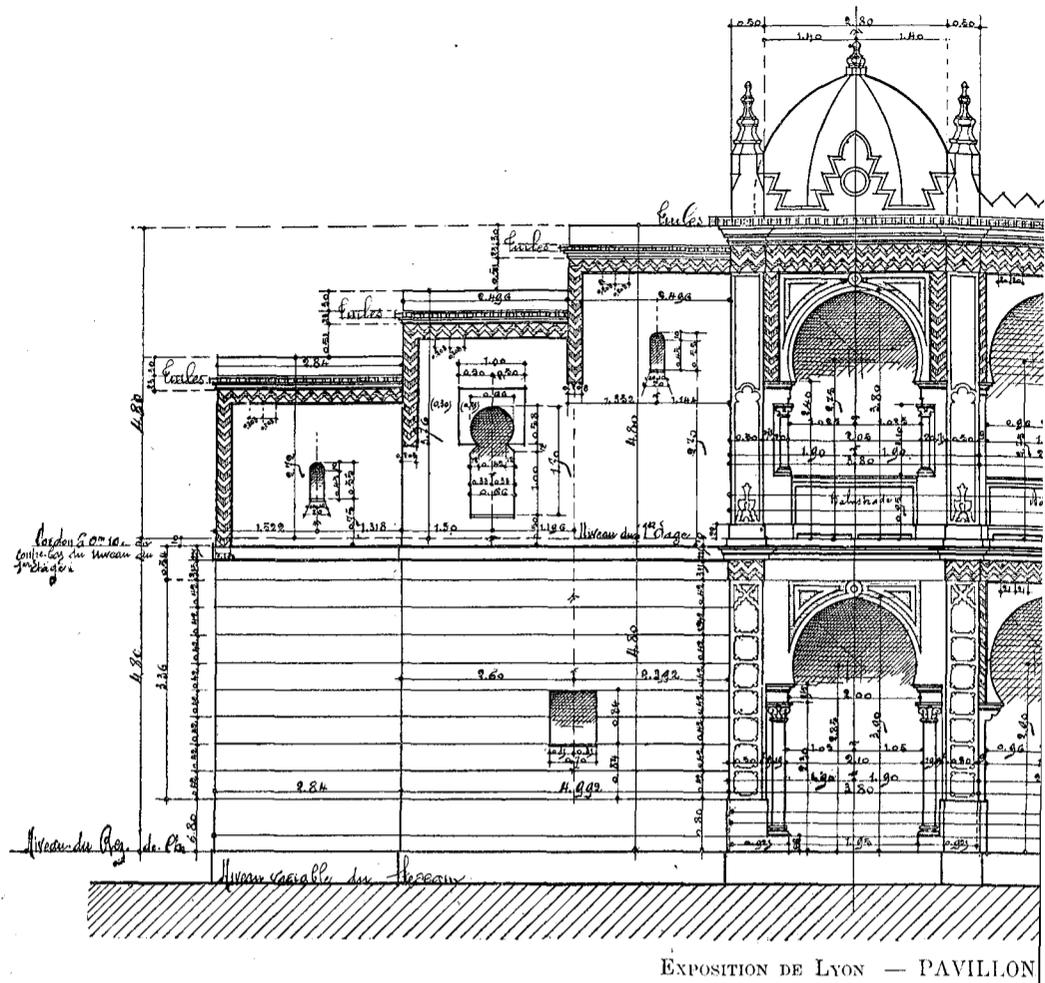
chent sur le plan général de la façade. Ces pavillons sont surmontés de dômes qui s'enflent en forme de bulbe suivant la forme favorite de ces constructions. Le tout est dominé par la tour carrée ou minaret dont la plateforme crénelée, portée à 18 mètres de hauteur, est surmontée d'un pavillon central.

L'ensemble est bien réussi comme proportions et comme style; ces arcs outrepassés, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui deviennent rentrants à la base pour se raccorder aux colonnes des galeries, ont un cachet oriental qui évoque bien dans l'esprit le turban cher à l'islamisme. Le reste de l'édifice ne présente à l'extérieur, comme il convient aux constructions des contrées du soleil, que de grands murs sans orifices, car ne doit pénétrer dans l'habitation que le jour mitigé qui vient des cours intérieures.

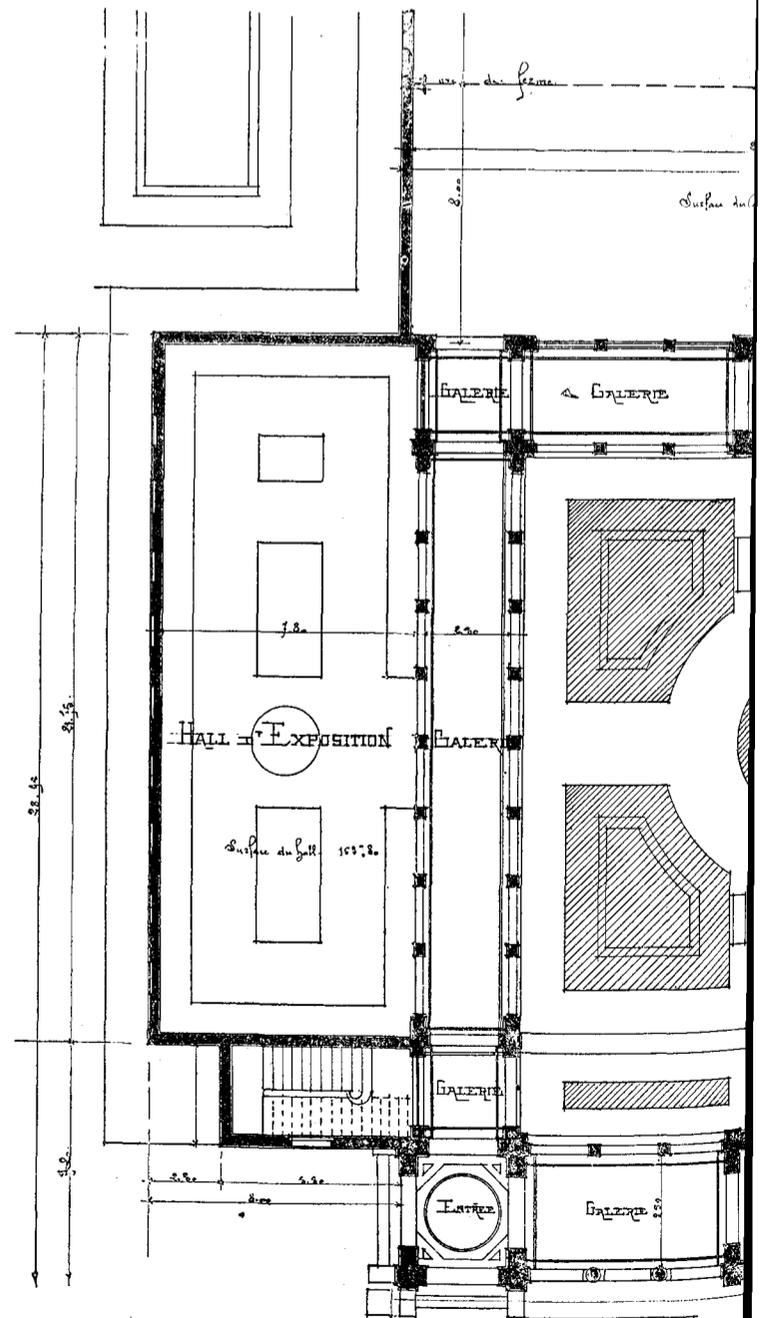
Actuellement, on voit encore les dessous de la construction, le mâchefer noir des murailles et les arcades en charpente. Mais tout cela va disparaître sous une couche de staff d'un blanc éclatant.

Quant à l'ornementation, elle sera très sobre et ne se composera, comme on le voit sur le dessin, que de rangées de dentelures imbriquées peintes en vert sur le fond blanc de l'ouvrage.

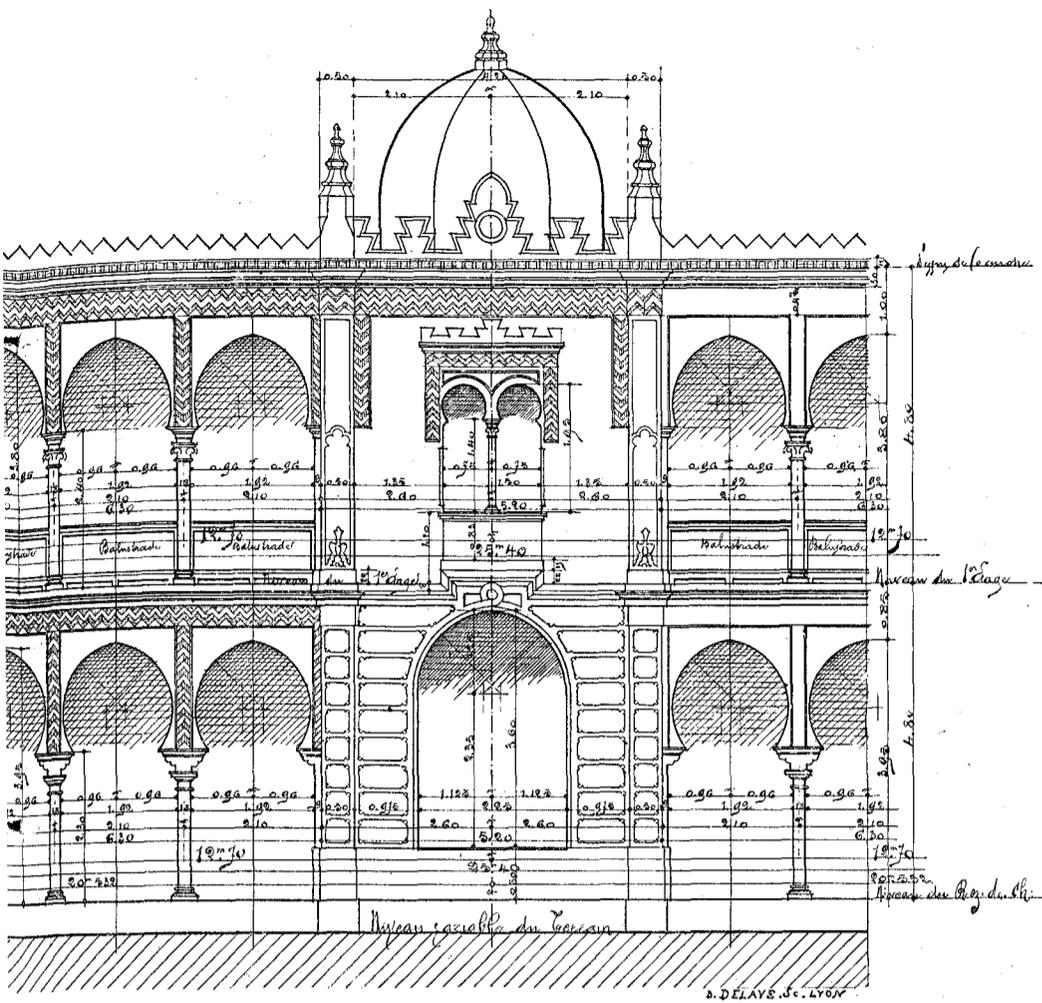
Il ne faut pas s'attendre en effet, à voir apparaître sur les murs du Pavillon d'Algérie ce luxe oriental d'arabesques, ces courbes qui s'entrelacent dans un treillis dont la complication le dispute à la grâce et à l'harmonie des lignes, ni ces couleurs éclatantes où l'or se marie aux teintes rouges et bleues les plus vives, comme on peut en admirer un des plus



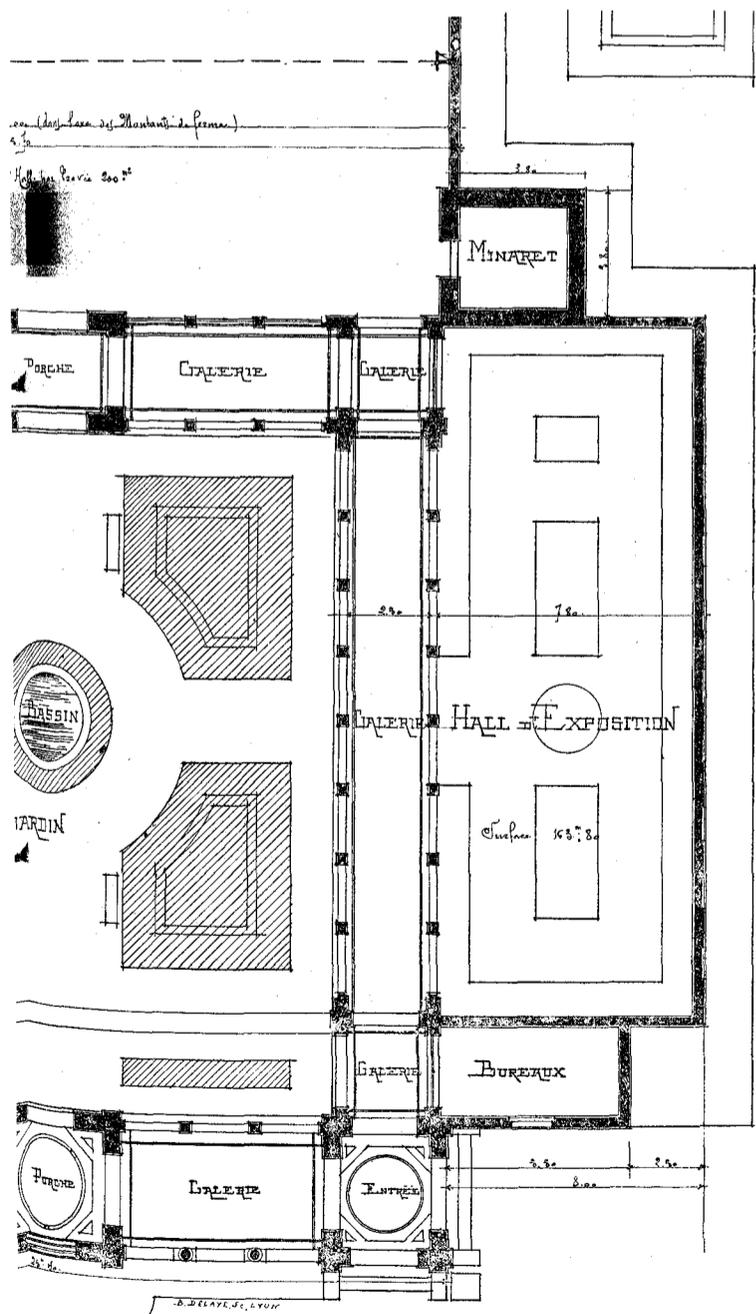
EXPOSITION DE LYON — PAVILLON



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON



DE L'ALGÉRIE. — FAÇADE PRINCIPALE



DE L'ALGÉRIE. — PLAN GÉNÉRAL

beaux spécimens dans le palais de l'Alhambra.

Faire ainsi, serait non seulement un luxe de dépenses inutiles et intempestives, mais encore une faute artistique; car nous ne sommes pas sous le beau ciel d'Espagne, et ce qui là-bas doit paraître harmonieux et brillant, deviendrait ici dur, heurté et criard sous notre ciel brumeux. Une décoration simple et réservée, telle qu'elle a été conçue, sera mieux de mise dans le cas présent.

En terminant, nous ne pouvons que féliciter sincèrement les architectes qui ont

su marier, d'une manière aussi heureuse, le style arabe avec les constructions appropriées aux besoins d'une exhibition moderne. Ajoutons que si le plan de l'ouvrage est bien conçu, les moyens d'exécution méritent également tous les éloges, et l'on peut dire que les constructeurs ont su parfaitement concilier l'esthétique et l'économie, qui doivent marcher de pair dans le domaine de l'Art industriel.

A L'Exposition d'Anvers

M. Muzet, Commissaire-général de la section française à l'exposition d'Anvers vient de se faire adresser par M. Favette, directeur de l'Enseignement industriel et commercial au Ministère du commerce, une lettre bien singulière.

En voici le texte :

M. le président, le comité allemand de l'exposition d'Anvers vient de publier une brochure intitulée « Die französische Einfuhr in Belgien und die deutsche Industrie » en vue d'engager ses compatriotes à prendre part en grand nombre à l'exposition.

D'après les auteurs de ce travail, jamais depuis 1830, occasion plus favorable ne s'est présentée pour les Allemands de s'emparer du marché belge à notre détriment, les nouveaux tarifs douaniers français ont froissé de nombreux intérêts en Belgique et y ont provoqué dans les centres manufacturiers un grand mécontentement, c'est le devoir de l'Allemagne de profiter de ces dispositions pour enlever la clientèle belge à la France.

« Tandis que les importations françaises qui, en 1887, n'étaient que de 282.806.000 fr.

atteignaient en 1891 le chiffre de 326.775.000 fr., les importations allemandes n'ont passé que de 146.832.000 francs en 1887, à 164.164.000 francs en 1891, d'après les statistiques allemandes, de 151.527.000 marcs à 153.315.000 marcs.

« Les Allemands parviendront à renverser les termes de cette proportion en faisant mieux connaître leurs produits aux acheteurs belges : il est donc de leur intérêt de venir à l'Exposition d'Anvers, d'y faire apprécier les produits de leurs industries d'art et de gagner le public belge au goût allemand.

« Une occasion plus favorable ne se retrouvera plus de longtemps pour l'industrie allemande, car le mécontentement contre les Français ne sera pas de longue durée : dans deux ou trois ans, au plus tard, les Belges auront oublié leurs griefs, et il sera de nouveau trop tard, pour les Allemands, pour enlever sa prépondérance à la concurrence française. »

Je crois devoir, Monsieur le Président, porter ce résumé à votre connaissance; il vous montrera ce que vous savez déjà d'ailleurs, dans quelles conditions se prépare une nation rivale et vous engagera, je n'en doute pas, ainsi que le comité que vous présidez, à redoubler d'efforts pour assurer à l'Exposition d'Anvers, une représentation honorable de l'industrie française.

Recevez, etc.

Il ressort très clairement de cette missive que le ministère du Commerce, au moins de l'avis d'un de ses hauts fonctionnaires, voit un intérêt patriotique à la représentation du commerce français à Anvers, l'année prochaine. Ce que la lettre ne dit pas, on le devine clairement : c'est au détriment de l'Exposition de Lyon que sera assurée la « représentation honorable » de l'industrie française à Anvers.

Que M. Muzet le dise et que son Comité le publie, il n'y aurait évidemment rien à reprendre. Ils sont dans leur rôle, mais nous trouvons étrange cette consécration officielle et cette intervention du Ministère du commerce en faveur d'Anvers.

D'autant plus, que les arguments invoqués ne méritent aucun crédit. Les produits français qui ont leur clientèle assurée en Belgique auront beau ne pas aller à Anvers, ils n'y seront pas moins connus, puisqu'ils sont en usage, et leur présence n'empêchera pas, au contraire, l'étalement des produits allemands.

Ce qui se dégage de la lettre de M. Favette, c'est, au contraire, la démonstration que l'influence allemande règne en maîtresse à l'Exposition d'Anvers; elle l'a réalisée pour la faire servir à son propre prestige. Il nous paraît au moins, inutile d'aller lui prêter notre concours, pour rehausser l'éclat d'une œuvre dont les Allemands ont l'intention manifeste de s'approprier les bénéfices et les résultats.

Les déclarations de M. Favette s'accroissent mal avec les déclarations de M. Rolland, président de la Chambre de commerce de Bruxelles. M. Rolland juge inutile de rien tenter en Belgique, en faveur de Lyon, car les tarifs douaniers ont rendu, entre les deux nations, tout commerce impossible. Si l'affirmation est vraie en ce qui concerne la Belgique, elle ne doit pas l'être moins en ce qui concerne la France.

L'affirmation de M. Rolland contredit celle de M. Favette. Elles procèdent pourtant

toutes deux de la même inspiration, seulement on ne pense pas à tout.

Il restera, maintenant, à savoir dans quelle mesure M. le Ministre du commerce a connu et autorisé l'étrange lettre de M. Favette.

Macaroni * Rivoire et Carret.**
En paquets de 250 et 500 grammes.

PETITES NOUVELLES DE L'EXPOSITION

La Compagnie des omnibus et tramways de Lyon vient, en vue d'assurer le transport des voyageurs à l'Exposition, en 1894, de présenter à la Municipalité différentes propositions.

La ligne n° 4 (Perrache-Parc de la Tête-d'Or) serait desservie par quatorze grandes voitures, de dix heures du matin à neuf heures du soir.

Un service spécial fait par six grandes voitures, de dix heures du matin à dix heures du soir, serait créé entre la place des Cordeliers et l'entrée du Parc, en empruntant la ligne n° 3 (Cordeliers-Villeurbanne) et la ligne n° 4.

Le nombre des voitures circulant sur la ligne n° 6 (Vaise-Place du Pont) serait sensiblement augmenté.

Une nouvelle voie serait établie dans la rue Tête-d'Or, afin de relier la ligne n° 7 (Perrache-Brotteaux) avec l'entrée du Parc, dite de la Tête-d'Or. Le service de la ligne n° 7 serait assuré par vingt-huit grandes voitures, dont quatorze desserviraient l'Exposition par l'embranchement de la rue Tête-d'Or.

Le service de la voirie estime que ces dispositions sont de nature à assurer, d'une manière satisfaisante, le transport des visiteurs de l'Exposition et méritent d'être adoptées par le Conseil municipal.

*
*
*

La commission de l'Exposition collective du commerce des vins, spiritueux et liqueurs de Lyon et de la région a décidé l'installation d'un chai modèle devant contenir au moins trois foudres de 220 à 250 hectolitres.

Les cuves et foudres seront munis d'un réseau de tuyaux de cuivre avec robinets appropriés.

Le chai comprendra, en outre, une pompe actionnée par un moteur, une pompe à bras, deux filtres, un œnotherme, une bascule, un appareil à dépoter et tous les petits ustensiles et instruments d'œnologie pouvant compléter une organisation modèle.

Les offres devront être adressées, à bref délai, à M. Lignon, président de la classe 48, grande rue de la Guillotière, 148, à Lyon, et devront mentionner, outre les appareils proposés et à prêter gratuitement, les subventions offertes pour indemnité d'emplacement et d'installation.

Le chai modèle occupera une surface d'au moins 140 mètres carrés et constituera par son agencement, autant que par les objets-exhibés, un véritable attrait pour les visiteurs.

Un catalogue indiquera les noms de chaque collaborateur et détaillera leurs spécialités. C'est dire que tous ceux qui auront contribué au chai modèle bénéficieront d'une publicité des plus importantes et des plus fructueuses.

XX^e FÊTE FÉDÉRALE

Des Sociétés de Gymnastique

DE FRANCE

L'Union des Sociétés de gymnastique de France, nous communique la première liste des membres du Comité de patronage chargé d'organiser la 20^e Fête fédérale qui se tiendra à Lyon les 13, 14 et 15 mai 1894 :

M. SANAÖZE, président de l'Union Patriotique du Rhône;
M. le colonel ROUSSET, président du Cercle militaire;
M. PONDEVAUX, président des Anciens Légionnaires du Rhône;
M. le docteur CHAMBARD-HÉNON, président des Engagés volontaires de 1870-71;
M. BERNE, président des Anciens Mobiles du Rhône;
M. BERLIER, président des Anciens Combattants de 70-71;
M. MÈGE, président de l'Association gymnastique de Lyon et du Rhône;
M. CLERMONT, président honoraire de la Française de Lyon;
M. le commandant BERTHET, vice-président de la société de Tir de l'Armée territoriale;
M. HARENT, président de la société de Tir de Lyon;
M. WOLF, président honoraire des Tireurs du Rhône;
M. BILLIAZ, président des Tireurs du Rhône;
M. le docteur SABATIER, délégué de l'Union des Femmes de France;
M. MARQUER, président de la 1^{re} société des Anciens militaires;
M. MONON, secrétaire-général de la société de Tir de Lyon;
M. le commandant ROMAN, commandant honoraire des Touristes lyonnais;
M. FLACHIER, président de l'Union gymnastique de la Loire;
M. PARANT, président de l'Union gymnastique de l'Ain;
M. MOLLERON, président de la Fédération du Dauphiné et de la Savoie;
M. COSTE-LABAUME, président de l'Association des anciens élèves du Lycée;
M. B. BUFFAUD, président des anciens élèves de la Martinière;
M. WENDLING, directeur de l'Union sportive du Lycée;
M. DELAUNAY, commandant honoraire des Touristes lyonnais;
M. PERRIER, administrateur de la société de Tir de Lyon;
M. FEYS, président de la société d'escrime;
M. Camille ROY, président du Caveau lyonnais;
M. HESS, vice-président de la société Alsacienne-Lorraine;
M. VITENET, vice-président, des Régates lyonnaises;
M. Ulysse PILA, président de l'Union des marchands de soie;
M. PIOTET, président de la chambre syndicale de l'Association de la Fabrique lyonnaise;
MM. AYNARD ET FILS, banquiers;
M. Marc AYNARD;
M. NOLOT, ancien président du Conseil général;
M. PILLON, directeur des postes et télégraphes;
M. RUBY, président de la Chambre des Avoués de 1^{re} instance;
M. le docteur GAYET;
M. le docteur LÉPINE, correspondant de l'Institut;
M. le docteur CAZENEUVE;
M. le docteur LEVRAT;
M. l'Administrateur du *Lyon-Républicain*;

M. DELAROCHE, directeur du *Progrès*;
M. Aimé VINGTRINIER, rédacteur en chef de l'*Express*.
MM. MALATIER et DESCOTES, directeurs des *Petites Affiches*;
M. CAUDRON, directeur du *Lyon-Exposition*;
M. Léon FOURNIER, directeur du *Bulletin Officiel de l'Exposition*;
M. le Rédacteur en chef de la *Revue du Siècle*;
M. COMTE, directeur de l'agence Havas, succursale de Lyon;
M. le Directeur de l'agence Fournier;
MM. WALTENER et C^{ie};
M. MOUGIN-RUSAND;
M. A. REY, imprimerie Pitrat;
M. A. STORCK;
M. Pierre AUBERT, sculpteur;
M. CASTEX-DEGRANGE, sous-directeur de l'école des Beaux-Arts;
M. Charles BAILLY, sculpteur;
M. DEVAUX, statuaire;
M. PONCET, professeur de peinture;
M. PAGNY, sculpteur;
M. BLETON, secrétaire du Palais des Arts;
M. E. GUIMET;
M. BONNET, directeur de la C^{ie} Omnibus et Tramways;
M. RICHY, directeur du Crédit Lyonnais;
M. KIMMERLING, directeur de la Société lyonnaise de Dépôts;
M. PINET, directeur de la C^{ie} des eaux;
M. DEVINAT, directeur de l'Ecole normale;
M. LHUILLIER, directeur de l'octroi de Lyon;
M. HOLSTEIN, directeur du Comptoir national d'escompte, succursale de Lyon;
M. LANG, directeur de l'école la Martinière;
M. PUGENT, doyen des Professeurs de gymnastique;
M. CALLIET, bienfaiteur des Sociétés lyonnaises;
M. GONINDARD;
M. le Directeur de la Grande Maison à Lyon;
M. PAULE, soiries;
M. NOYER-DUVAL, marchand de soies;
M. WINCKLER, brasseur;
M. WULLIOD frères, teinture de tissus;
M. A. LUMIÈRE et fils, industriels;
M. PEYRACHON, de Sain-Bel;
M. BARTHE, directeur du Grand-Bazar;
MM. THIÉRY aîné et SIGRAND;
M. LIPMANN, directeur des Emigrés Alsaciens;
M. GOUDCHAUX;
M. ROURIN, acheteur des magasins du Printemps de Paris;
M. LADIESSE, directeur de la Belle-Jardinière à Lyon;
M. BONJOUR, directeur des magasins au Colosse de Rhodes.

(A suivre.)

AVIS

Afin de permettre à nos abonnés et à nos acheteurs de conserver le Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon, dont la collection formera un souvenir intéressant de cette grande entreprise, nous tenons à leur disposition de très belles couvertures toile avec fers spéciaux et lettres or.

Ces couvertures très artistiques sont vendues **cinq francs** prises dans nos bureaux; et **six francs** rendues franco à domicile. Nos abonnés et nos lecteurs n'auront qu'à nous faire tenir un mandat-poste de cette somme et ils recevront de suite la couverture du Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon en 1894.

BULLETIN FINANCIER

Situation. — Nos fonds conservent une bonne fermeté, surtout le 4 1/2 qui regagne une partie de son coupon.

Le décret du gouvernement Italien exigeant le paiement en or des droits de douanes a produit mauvaise impression à la Bourse; c'est en effet de nouvelles complications, à prévoir. L'Extérieure reste toujours mouvementée, suivant les nouvelles que l'on reçoit du Maroc.

Les fonds Russes par contre, sont très soutenus, de même que les fonds Egyptiens.

Obligations. — Les obligations Espagnoles ont été encore très mouvementées, mais en derniers lieu, une reprise s'est manifestée, toutefois les rentes et le change sont peu favorables à ces compagnies.

Les Lombardes regagnent le cours de 300. Le découvert qui s'est formé sur ces titres se rachète.

Les obligations industrielles sont toujours recherchées. Dombrowa à 509; Briansk, à 490; Verreries Richarme, 512.

Les Russes méridionales cotent 475 50; ce titre est susceptible de plus-value à l'approche du coupon de janvier.

Société franco-italienne des Eaux. — Cette Société a tenu le 9 novembre son assemblée annuelle ordinaire.

Les résultats de l'exercice 1892-1893, peuvent être considérés comme assez satisfaisants, surtout si l'on tient compte des circonstances exceptionnelles, telles que la transformation de la Société, la crise italienne, la perte au change et autres événements qui ont eu leur influence sur le chiffre des bénéfices réalisés.

Ceux-ci se sont élevés à fr. 80.791,03, ce qui fait ressortir seulement une diminution de 4.097 francs sur l'exercice précédent. Ils ont permis de porter à 124.924 francs le montant des réserves statutaire et spéciale et de donner aux actionnaires un dividende de 25 francs, sur les actions nouvelles entièrement libérées. Ce dividende sera mis en distribution à raison de fr. 12,50 le 15 décembre et fr. 12,50 le 15 juin.

Valeurs industrielles. — L'Assemblée des Acieries de France s'est tenue le 3 novembre. Le dividende a été fixé à fr. 82,58 par action. La comptabilité de cette Compagnie n'est pas tenue aussi sévèrement que pour les Sociétés de notre région, comme par exemple les Acieries de la Marine et des Chemins de fer. Aussi un actionnaire a-t-il signalé, dans l'Assemblée dont nous venons de parler, l'insuffisance des amortissements et la suppression de l'amortissement extraordinaire qui fonctionnait du vivant de M. Dorlodot.

Les Actions des Acieries de la Marine et des Chemins de fer, auxquelles nous venons de faire allusion ont monté jusqu'à 910, pour retomber à 880. L'on nous dit que ce sont les capitalistes Parisiens qui, frappés de l'importance des amortissements pratiqués, et regardant l'avenir plus que le présent, ont acheté ces derniers temps. Ils ont raison en principe, mais n'ont-ils pas dépassé le but. L'année prochaine aussi, il y aura des amortissements à effectuer, notamment sur le Boucau. Il nous semble que le cours de 880 fr. pour 35 fr. de dividende brut et 32 fr. net, escompte suffisamment l'avenir; c'est un rendement de 3 1/2 0/0 pour une industrie qui n'aura peut-être pas toujours des commandes aussi importantes pour la Marine et pour la Guerre.

L'action Creusot est à 2.120, avec un rendement de 100 francs pour le dernier exercice. Elle est moins dépendante que les Acieries de la région de la Loire des commandes spéciales de la marine et de la guerre; son champ d'action est plus vaste. Elle a installé dans ses usines une branche spéciale pour la fabrication des appareils électriques, et a fait à ce sujet un traité d'union avec la Société Lombard Gerin et C^{ie} de Lyon. Cette dernière augmente son capital, et nous recevons, jusqu'au 27 novembre, les souscriptions dans les conditions que nous avons indiquées.

En industrie, il y a des fortunes diverses, les Anciens Etablissements Cail qui, l'année passée, avait eu un fructueux exercice, quoiqu'on n'ait distribué que 20 francs aux actionnaires, ne seront pas favorisés cette fois. La partie des installations sucrières dans la République Argentine a donné quelques mécomptes. On connaît la prudence et la réserve du président, M. Bonnardel, dans la

distribution des dividendes, même dans les années prospères, à plus forte raison dans celles qui ne le sont pas. Nous avons confiance dans la capacité et l'activité du Conseil d'administration qui gère cette importante affaire. Des réformes importantes ont été faites et seront faites encore, et quoiqu'il en soit n'ait pas été fructueuse, l'avenir peut être envisagé avec pleine sécurité.

La Compagnie Générale Française des Tramways qui a beaucoup étendu ses exploitations à Marseille et à Gênes, souffre d'une grève terrible dans cette première ville, après avoir subi des dégâts importants dans les échauffourées des habitants de Gênes contre les Français. Ses obligations semblent néanmoins garanties.

Toutes les industries, dont on négocie les obligations sur notre place, sont en très bonne voie. Les mines de Dombrowa, les fonderies et forges de Briansk, les verreries Richarme, les usines de cuivres de Lyon et Mâcon, travaillent beaucoup, à des prix suffisamment rémunérateurs.

Informations diverses. — Compagnie des tramways électriques de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), capital fr. 1.400.000. Les recettes du mois d'octobre 1893, se sont élevées à fr. 24.664,80, contre fr. 23.874,35 pour le mois correspondant de 1892, soit une augmentation de fr. 790,45 pour le mois d'octobre 1893. Depuis le 1^{er} janvier 1893, jusqu'au 31 octobre, les recettes sont en augmentation de fr. 9.852,40.

Compagnie des Chemins de fer de la Drôme. (Ligne de Dieuleft à Montélimar).

Recettes du 15 au 31 octobre...	4.464 46
Recettes antérieures.....	29.116 50
TOTAL.....	33.580 99

Correspondant à une recette kilométrique de fr. 3.970,00.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et C^{ie}, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

SATIN PAPIER-CIGARETTE
Le plus fin : Donc le meilleur.
Cahier vergé pour amateurs.
Cahier gommé p. cigarettes d'avance
BOIS FRÈRES, Lyon.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Obtention, Exploitation et Vente de

BREVETS D'INVENTION
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

FLEURS ARTIFICIELLES
M^{re} DE GROS
Articles mortuaires
PARURES DE MARIÉES
Fleurs d'appartement

V^o Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYON

Grande Fabrique de Vélocipèdes

P. FAGEOT AINÉ

CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

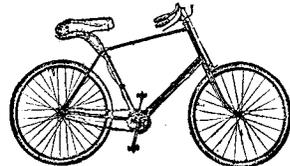
47-49, Boulevard du Nord, 51-53

— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES

* GROS

* * *



* DÉTAIL

* * *

STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour tous industriels s'occupant de la fabrication et de la réparation des machines.

GRAND SALON BELLECOUR

SYSTÈME LESPÈS DE PARIS

LOUIS, Coiffeur

LYON, rue de la République, 68, entresol, LYON

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2⁵⁰ — DINERS 3⁰⁰

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

Photographie VICTOIRE

22, rue Saint-Pierre, au 1^{er}

SIX MÉDAILLES D'OR

Fournitures et Leçons photographiques.

KODACK, PELLICULES & PAPIER

de la Maison EASTMAN

PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{re} Maison **CHOLLET & RÉZARD**

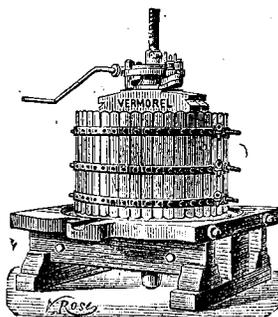
CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

CHABLY APÉRITIF
DIGESTIF
au Kina Calissaya
et Vins Français
VENTE EN GROS
C. DESPLACE
LYON

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

355 premiers prix et médailles.



PRESSOIRS

perfectionnés

FOULOIRS A VENDANGES

FABRIQUE DE

Cuves & Foudres

Alambics, Charrues vigneronnes, Pompes à vin

Demander les Tarifs

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES
Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON-LYON

Ingenieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C^{ms} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON
Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR

42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES

LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail: 10, rue d'Algérie, Lyon.

FABRIQUE DE LAMPES A PÉTROLE

DE TOUS GENRES

R. DITMAR

52, rue Sala, LYON

Inventeur et Fabricant des **Becs-Soleil**, à double mèche, des **Becs Météore** et **Eclair**, d'un pouvoir éclairant de 27 à 160 bougies et à courant d'air central.

SUSPENSIONS & APPLIQUES

BOUGEOIRS, FLAMBEAUX, CANDÉLABRES

Appareils en tous genres pour l'Electricité
PREMIÈRE QUALITÉ

PIANOS

Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs}

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE
au comptant
et
à crédit



Location.
Accords.
Réparations.
Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

A LA RENOMMÉE

LYON — 44, place de la République, 44 — LYON

Tous les Genres de CHAUSSURES pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
CHAUSSURES DE LUXE, CÉRÉMONIES, MARIAGES

SPÉCIALITÉ DE

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

L'ÉBLOUSSANTE

Peinture en toutes teintes: minérale, liquide, siccativ, brillante, économique et inoffensive. Prête à être employée par n'importe qui, pour intérieur et extérieur, sur bois, plâtre, ciment, métaux et matériaux. Résiste à toute température et aux lavages. Son emploi est des plus faciles; il est parfaitement inutile de donner des couches d'impression soit à la céruse, soit au minium; ce serait une dépense inutile.

Avec la peinture l'Éblouissante on économise aussi les couches de vernis puisqu'elle donne elle-même l'aspect de l'émail.

Prix du bidon de 1 kilogramme, quelle que soit la couleur, 2 francs. — Envoi f^o de la carte des diverses teintes.

Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort.

Exposition de Lyon 1894

AGENCE MÉJEAN ET C^{ie}

6, place des Terreaux.

Organisation spéciale pour la représentation à l'Exposition. 25 0/0 d'économie.

Renseignements commerciaux, contentieux et recouvrements.

Vente et achat de fonds de commerce, propriété, immeubles et industrie.

Prêts hypothécaires.

Placement pour employés et domestique des deux sexes.

CABINET D'EXPERTISES

Alfred JAMME

Architecte expert, Juré

Rue Remparts-d'Ainay, 11, Lyon.

Sinistres, Incendies, Expropriations.

CHINE ET JAPON

Paravants, Écrans et Meubles d'art.

Montage et Réparation à façon

F. THÉVENON

Rue Vauban, 36, Lyon.

ÉTABLISSEMENT MÉDICAL

Du Docteur COURJON à MEYZIEU (Isère), près Lyon (2^e année)

Spécial pour le traitement des Maladies du Système nerveux et Affections chroniques

Ce vaste établissement, construit dans une propriété de 7 hectares, comprend plusieurs villas absolument séparées, ce qui permet un classement régulier des pensionnaires, suivant l'âge, le sexe et la maladie. — Bâtimens, cours, jardins, parcs, services, salles de bains, douches, massage et électrisation, tout est distinct.

S'adresser à Meyzieu ou à Lyon, 11, rue de la Barre.

PUBLICITÉ DANS L'EXPOSITION

de Lyon, en 1894

PALISSADES, PEINTURES MURALES

Kiosques Lumineux

Catalogue Général des Exposants

S'ADRESSER

AGENCE FOURNIER

14, Rue Confort, LYON

Concessionnaire de toute la Publicité Intérieure et Extérieure DE L'EXPOSITION

OR-EXPRESS

Pour dorer soi-même au Pinceau

tous les objets et entre autres, cadres de Glaces ou de Tableaux, Vases, Pendules, Ornaments d'église, Statuettes, Meubles de fantaisie, Baguettes de tentures, etc.

On peut aussi faire l'application sur tous les matériaux et tous les métaux.

Cet or est préparé en poudre, d'une manière scientifique et par les procédés les plus perfectionnés; après application, cette mixture qui sèche en 5 à 6 minutes produit absolument l'effet de l'or.

La boîte contient deux flacons d'or-express, un flacon de fixatif spécial, un plateau en métal, un pinceau et un mode d'emploi.

Prix: 2 francs

Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon

SERRURERIE LYONNAISE SANS RIVURES

Grilles, Portes, Portail en fer forgé et fer élégi, Serres, Bâches, Châssis, Kiosques, Marquises, Vérandas, Ponts, Rampes et balcons, Articles pour caves, Clôtures légères, Meubles fer et bois pour jardins et café.

EMILE RAOULX, constructeur, 130, cours Lafayette et 156, rue Moncey, LYON

G^d Hôtel de l'Europe

LYON — Place Bellecour

EN FACE DE FOURVIÈRE

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS